

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2018

Le PV de la séance du 22 février a été signé. Aucune remarque sur ce compte rendu.

Objet : Actualisation de la Taxe Locale sur la publicité extérieure.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe locale sur la publicité extérieure issue de l'article 171 de la loi n°2008-776 du 04 août 2008 est une imposition indirecte.

L'article L.2333-9 du CGCT fixe les tarifs maximaux, ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice INSSE. Le tarif maximal prévu à l'article L.2333-9 du CGCT s'élève à 15.70€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De fixer le tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure à 15.70€ pour l'année 2018.

Objet : Création d'un service commun délivrance CNI/PASSEPORTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-4-2 concernant les services communs non liés à une compétence transférée,

Vu l'avis du comité technique du centre de gestion de la Mayenne du 8 décembre 2017,

CONSIDERANT la volonté de la commune de prendre part au service commun de délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports gérés par la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et d'en accepter la gestion confiée à la Communauté de communes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- la création du service commun «délivrance des CNI/Passeports» entre la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et les communes membres au 16 avril 2018 et de confier à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, sa gestion,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe dont la durée est fixée pour 3 ans, à compter du 16 avril 2018.

Vote : A l'unanimité.

Objet : Compte de gestion « Assainissement » 2017

Le compte de gestion d'assainissement du receveur, dressé pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2017 assainissement.

Objet : Compte de gestion « Lotissement de l'Aubépine »2017

Le compte de gestion du Lotissement de l'Aubépine du receveur, dressé pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 du lotissement de l'Aubépine.

Objet : Compte de gestion budget principal 2017

Le compte de gestion du budget principal du receveur, dressé pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2017 principal.

Objet : Compte de gestion 2017 du CCAS

Le Compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observations, ni réserves de la part de la du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2017 du CCAS.

Objet : Compte administratif Assainissement 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel LECLERCQ délibérant sur le Compte Administratif Assainissement 2017 dressé par Monsieur Daniel PINTO, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats réportés		128 596,07	0,00	32 684,59	0,00	161 280,66
Opérations de l'exercice	17 216,45	32 079,82	950,00	6 080,36	18 166,45	38 160,18
TOTAUX	17 216,45	160 675,89	950,00	38 764,95	18 166,45	199 440,84
Résultats de clôture		143 459,44		37 814,95		181 274,39
Restes à réaliser			37 764,95	0,00	37 764,95	0,00
TOTAUX CUMULES	17 216,45	160 675,89	38 714,95	38 764,95	55 931,40	199 440,84
RESULTATS DEFINITIFS		143 459,44		50,00		143 509,44

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Mr Pinto, maire sort afin de procéder au vote du compte administratif. Le président de séance, Mr Leclercq, arrête, à l'unanimité soit 11 membres, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Compte administratif du lotissement de l'Aubépine 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel LECLERCQ délibérant sur le Compte Administratif 2017 du lotissement de l'Aubépine dressé par Monsieur Daniel PINTO, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DE L'AUBEPINE 2017

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits
Résultats réportés		30 951,87	127 863,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	128 193,02	133 179,75	105 010,16	127 863,00	233 203,18
TOTAUX	128 193,02	164 131,62	232 873,16	127 863,00	233 203,18
Résultats de clôture		35 938,60	-105 010,16		-58 791,44
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	128 193,02	164 131,62	232 873,16	127 863,00	361 066,18
RESULTATS DEFINITIFS		35 938,60	-105 010,16	0,00	69 071,56

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4- Mr Pinto, maire sort afin de procéder au vote du compte administratif. Le président de séance, Mr Leclercq, arrête, à l'unanimité soit 11 membres, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Compte administratif Budget Principal 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel LECLERCQ délibérant sur le Compte Administratif du budget principal 2017 dressé par Monsieur Daniel PINTO, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, Mr Monsimert demande pour la prochaine présentation un détail du compte des contributions directes :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2017

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats réportés		199 526,24	0,00	17 595,96		217 122,20
Opérations de l'exercice	347 598,08	348 435,46	96 247,78	70 752,64	443 845,86	419 188,10
TOTAUX	347 598,08	547 961,70	96 247,78	88 348,60	443 845,86	636 310,30
Résultats de clôture		837,38		-25 495,14		192 464,44
Restes à réaliser			4 200,00	0,00	4 200,00	0,00
TOTAUX CUMULES	347 598,08	547 961,70	100 447,78	88 348,60	448 045,86	636 310,30
RESULTATS DEFINITIFS		200 363,62		-12 099,18		188 264,44

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- 4- Mr Pinto, maire sort afin de procéder au vote du compte administratif. Le président de séance, Mr Leclercq, arrête, à l'unanimité soit 10 membres et une abstention, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Compte Administratif 2017 CCAS

Délibération n°220318-04d

Mr le Maire rappelle que par délibération du 09 novembre 2017, le conseil municipal a décidé de dissoudre le CCAS de la commune, avec effet au 01/01/2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel LECLERCQ délibérant sur le Compte Administratif 2017 du budget CCAS dressé par Monsieur Daniel PINTO, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 281,78		1 000,00		3 281,78
Opérations de l'exercice	-214,00	294,56	0,00	0,00	-214,00	294,56
TOTAUX	-214,00	2 576,34	0,00	1 000,00	-214,00	3 576,34
Résultats de clôture		2 362,34		1 000,00		3 362,34
Restes à réaliser				0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	-214,00	2 576,34	0,00	1 000,00	-214,00	3 576,34
RESULTATS DEFINITIFS		2 362,34		1 000,00		3 362,34

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Mr Pinto, maire sort afin de procéder au vote du compte administratif. Le président de séance, Mr Leclercq, arrête, à l'unanimité soit 11 membres, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, les résultats d'excédents seront reportés au budget principal 2018.

Objet : Budget Assainissement : affectation des résultats 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget assainissement présente un excédent de fonctionnement 2017 de 14 863.37 € (quatorze mille cent huit-cent soixante-trois euros et trente-sept centimes) et un excédent d'investissement de 5 130.36 € (cinq mille cent trente euros et trente-six centimes) et qu'il y a lieu de les affecter sur l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget assainissement 2018 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

Objet : Budget Lotissement l'Aubépine : affectation des résultats 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget lotissement de l'Aubépine présente un excédent de fonctionnement 2017 de 4 986.73 € (quatre mille neuf-cent quatre-vingt-six euros et soixante-treize centimes) et un excédent d'investissement de 22 852.84 € (vingt-deux mille huit-cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-quatre centimes) et qu'il y a lieu de les affecter sur l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget L'Aubépine 2018 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

Objet : Budget Principal : affectation des résultats 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat financier de clôture 2017, de la Commune, présente un excédent de fonctionnement de 837.38 € (huit cent-trente-sept euros et trente-huit centimes) et un déficit d'investissement de 25 495.14 € (vingt-cinq mille quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatorze centimes) et qu'il y a lieu de les affecter pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget Principal 2018 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

Affaires diverses :

- Information : Vide grenier organisé par l'APE le dimanche 08 avril 2018.
- Information : Course cycliste Sarthe Pays de la Loire / vendredi 06 avril Arrivée à Sablé.
- Journée de sensibilisation au solaire photovoltaïque, visite à Saint-Joachim (44) le 13 avril 2018. Lien à envoyer par mail aux conseillers. Mr le Maire informe le conseil que le projet d'installation des panneaux photovoltaïques prévu à la salle communale est abandonné pour cause budgétaire.
- Information : Les actes d'état civil seront numérisés et indexés par une société retenue en groupement de commandes avec la CDC de Sablé pour un budget d'environ 550€.
- Mr le Maire informe d'une panne EDF quartier de la Vaige.
- Information : réunion sur la fibre optique en Mayenne, échéance fin 2021.
- Information : réunion FDGDON à Beaumont pied de Bœuf mardi 27 mars à 10h30 salle des fêtes.
- DPU : Droit de Préemption Urbain, demande reçu par Maître Poujade, une parcelle est concernée par un emplacement réservé au moment de l'élaboration du PLU (élargissement de la rue de l'époupin).
- Mr le Maire va transmettre cette demande au service urbanisme pour obtenir des renseignements.
- Expo-photo en collaboration avec Mme Gerbaud prévue du 16/05/18 au 04/07/18 à la mairie, vernissage le 18/05/2018. Mr Guyard soumet l'idée d'organiser tous les ans une exposition en mairie (participation éventuelle de l'école, des habitants,...)
- Conseil d'école : mardi 20/03/18, confirmation de la fermeture de la quatrième classe.

FIN 22H15.